

CONSEIL D'ORIENTATION DES RETRAITES

Séance plénière du 5 février 2026 à 10h00

« Niveau de vie, patrimoine, consommation et épargne des retraités »

**Document n° 2 bis**

*Document de travail,  
n'engage pas le Conseil*

**Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement au moment du départ à la retraite**

*Patrick Aubert, IPP en partenariat avec la Drees, février 2026*



# Niveau de vie des retraités : le taux de pauvreté baisse significativement au moment du départ à la retraite

Patrick Aubert (IPP)

*Étude réalisée en partenariat avec la DREES*

## Résumé

En 2020, 8,3 % des personnes nouvellement retraitées sont en situation de pauvreté monétaire, soit 4,1 points de pourcentage de moins qu'au cours de l'année qui précédait immédiatement leur départ à la retraite (12,4 %). La liquidation de la pension de retraite est ainsi associée à une diminution du taux de pauvreté.

Cette baisse s'observe dans quasiment toutes les catégories de statut d'activité avant la retraite ou de conditions de liquidation. Ainsi, la fréquence des situations de pauvreté monétaire est, pour toutes les catégories, plus faible une fois à la retraite, mais la hiérarchie entre catégories reste globalement inchangée – celles qui étaient plus souvent pauvres juste avant la retraite le sont toujours juste après. Plus globalement, le départ à la retraite ne modifie que peu la position des individus dans l'échelle des niveaux de vie.

Pour les personnes encore en emploi avant la retraite, le montant de pension est généralement plus bas que celui du dernier revenu d'activité : pour la moitié d'entre elles, il est inférieur de plus de 25 % au dernier revenu d'activité (variation dite médiane). La baisse apparaît toutefois atténuée si l'on considère l'ensemble des revenus du ménage avant impôt (baisse médiane de 14 %), et plus encore si l'on considère le niveau de vie (9 %). Un peu plus d'un tiers (35 %) des personnes en emploi juste avant la retraite voient même leur niveau de vie augmenter à la retraite.

Les personnes qui étaient sorties précocement de l'emploi voient quant-à-elles, généralement, à la fois leur revenu personnel et leur niveau de vie augmenter après le départ à la retraite. L'augmentation médiane du niveau de vie est ainsi de +9 % parmi les personnes qui étaient au chômage avant la retraite et de +4 % pour celles qui étaient en invalidité.

Au cours de l'année précédent leur départ à la retraite, 12,4 % des personnes nouvellement retraitées<sup>1</sup> en 2020 étaient en situation de pauvreté monétaire, au sens où leur niveau de vie était inférieur au seuil de pauvreté retenu habituellement par l'Insee<sup>2</sup>. Un an après ce départ, ce n'est en revanche plus le cas que pour 8,3 % de ces personnes. Le départ à la retraite est ainsi associé à une baisse de 4,1 points de pourcentage du taux de pauvreté. Plus généralement, pour l'ensemble des nouveaux retraités de 2012 à 2020, la baisse se situe entre 3,2 et 4,7 points de pourcentage.

Les revenus des nouveaux retraités et leurs variations au moment du départ à la retraite sont souvent analysés au niveau individuel, car la retraite est par nature un droit lié à la personne et non au ménage, mais aussi parce que les sources habituelles de données statistiques sur ce droit ne contiennent pas d'information sur les autres revenus ou sur le ménage des retraités. La présente étude s'appuie une source inédite, construite par la Drees en partenariat avec l'institut des politiques publiques (IPP), grâce au croisement des données de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) avec celles de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee (encadré 1). Elle permet, pour la première fois, de mettre en relation les caractéristiques des retraites individuelles avec les diverses autres composantes du niveau de vie des ménages dans lesquels vivent les retraités.

## Une baisse du taux de pauvreté après le passage à la retraite pour toutes les catégories de retraités

La proportion de personnes en situation de pauvreté monétaire diminue au moment du départ à la retraite dans toutes les catégories de nouveaux retraités (graphique 1). La baisse est souvent d'autant plus marquée que le taux de pauvreté est élevé juste avant le départ à la retraite. Elle est par exemple de 10,3 points pour les personnes qui étaient au chômage l'année précédant leur départ (de 22,5 % en situation de pauvreté monétaire à cette date à 12,1 % après leur départ), contre 0,7 point seulement pour les personnes encore en emploi juste avant la retraite (de 5,6 % à 4,9 %). Ce n'est cependant pas systématiquement le cas. Le baisse du taux de pauvreté est ainsi d'ampleur proche pour les nouveaux retraités qui ont atteint le taux plein au titre d'une durée de carrière suffisante et pour ceux qui l'ont atteint en partant à l'âge d'annulation de la décote (respectivement 4,8 points et 6,3 points), alors même que les premiers avaient déjà un taux de pauvreté de 13 points plus bas que celui des seconds.

Si le départ à la retraite est associé à une diminution du taux de pauvreté monétaire, le fait que cela soit le cas pour toutes les catégories de retraités implique que la hiérarchie entre catégories reste globalement inchangée. En d'autres termes, bien que leur risque d'être pauvre diminue dans l'absolu, les catégories qui étaient, en plus grande proportion, pauvres juste avant la retraite le restent relativement plus souvent que les autres catégories de retraités juste après, tandis que celles qui bénéficiaient déjà d'un risque de pauvreté plus faible avant leur départ continuent d'en bénéficier après.

Un an avant comme un an après le départ à la retraite, le taux de pauvreté est ainsi légèrement plus élevé parmi les femmes que parmi les hommes ; il est par ailleurs nettement plus élevé parmi les personnes nées à l'étranger par comparaison avec celles nées en France, parmi celles vivant seules (célibataires, divorcées ou veuves) par comparaison avec celles vivant en couple (mariées ou pacsées), et parmi celles qui étaient déjà sorties de l'emploi avant la retraite par comparaison avec celles qui étaient encore en emploi un an avant. Parmi les bénéficiaires d'un revenu de remplacement avant la liquidation, le taux de pauvreté diminue toutefois nettement plus lors du passage à la retraite pour les personnes au chômage que pour les bénéficiaires d'une pension d'invalidité. De ce fait, alors que les premiers étaient plus souvent que les seconds en situation de pauvreté monétaire avant la retraite, c'est l'inverse qui se produit après. Cela pourrait s'expliquer par des revenus de remplacement relativement plus élevés en fin de carrière pour les personnes invalides (grâce notamment à des rentes de prévoyance complémentaires pour certains), mais une moindre acquisition de droits à la retraite en moyenne sur l'ensemble de leur carrière, impliquant un montant de pension plus bas une fois à la retraite<sup>3</sup>.

L'âge et les circonstances de départ à la retraite s'avèrent également fortement corrélés au taux de pauvreté avant comme après le départ à la retraite. Les personnes parties le plus tardivement, ainsi que celles ayant liquidé leur droit avec décote ou au titre de l'inaptitude au travail sont nettement plus souvent en situation de pauvreté monétaire, alors que celles ayant bénéficié d'un départ anticipé pour carrière longue et celles ayant atteint le taux plein

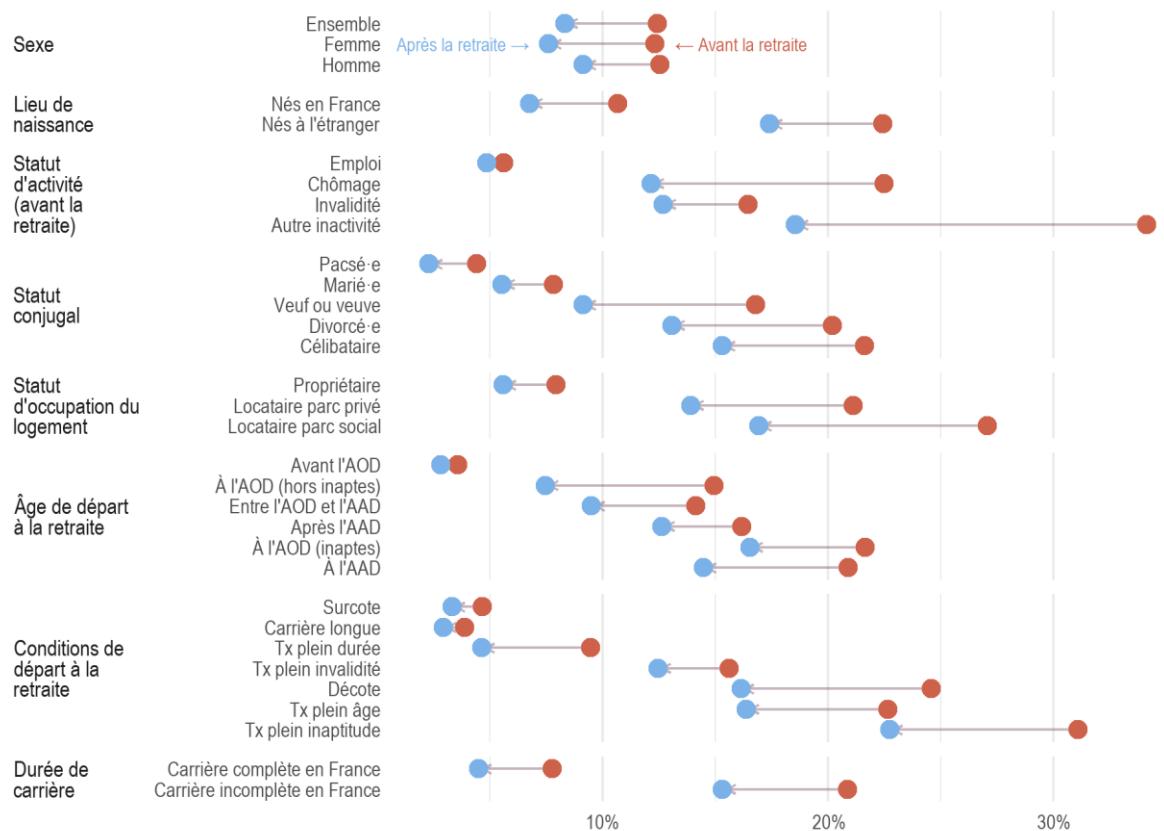
<sup>1</sup> Les « personnes nouvellement retraitées en 2020 » désignent ici celles pour lesquelles l'année 2020 est la première année pleinement passée à la retraite (le taux de pauvreté et le niveau de vie étant définis sur la base de revenus annuels, on ne peut en effet les observer pour les nouveaux retraités qu'une fois qu'ils ont passé une année civile pleine en tant que retraités). Leur droit direct de retraite est donc entré en jouissance en cours d'année 2019, et la dernière année pleine avant la retraite est 2018.

<sup>2</sup> L'indicateur de niveau de vie rapporte l'ensemble des revenus d'un ménage (y compris les éventuelles prestations sociales et après déduction des impôts) au nombre d'unité de consommation dans ce ménage. Le seuil de pauvreté est conventionnellement fixé à 60 % du niveau de vie médian dans l'ensemble de la population.

<sup>3</sup> L'écart peut aussi tenir, pour partie, à la façon dont la situation de fin de carrière est définie. Les personnes invalides correspondent en effet ici à l'ensemble de celles qui perçoivent une pension d'invalidité, même si celle-ci est cumulée à un revenu du travail ou une allocation chômage. La catégorie des personnes au chômage est en revanche définie par le fait de recevoir exclusivement une allocation de chômage au cours de l'année.

au titre d'une durée de carrière suffisante (éventuellement avec une surcote) ont un risque nettement plus faible d'être pauvres. Plus généralement, il y a une corrélation assez forte entre le niveau de vie et l'âge de départ à la retraite, les assurés de niveau de vie intermédiaire partant souvent à la retraite un peu plus jeunes à la fois que les plus pauvres et que les plus aisés (encadré 2). Cette corrélation tient pour partie aux règles de retraite dans le système français : une plus grande précarité en cours de vie active est associée à des revenus plus faibles pendant celle-ci, mais aussi à un niveau de pension plus faible du fait du calcul de la retraite au *prorata* de la durée de carrière, et à un âge de départ plus tardif du fait de la prise en compte de cette durée pour déterminer l'âge auquel il est possible de partir à la retraite à taux plein (et de pouvoir, le cas échéant, bénéficier à ce titre du minimum contributif).

**Graphique 1 • Taux de pauvreté monétaire au seuil de 60 % juste avant et juste après le départ à la retraite (en %)**



**Note >** AOD : âge d'ouverture des droits (communément appelé « âge légal »). AAD : âge d'annulation de la décote (65 à 67 ans selon la génération). Les situations conjugales, d'occupation du logement et d'activité sont celles observées au cours de l'année précédant le départ à la retraite. Pour ces dernières, les personnes percevant une pension d'invalidité sont systématiquement classées en invalidité, même si elles cumulent leur pension avec un revenu du travail ou une allocation chômage ; les personnes catégorisées en « chômage » perçoivent en revanche exclusivement une allocation chômage.

**Lecture >** Pour les femmes nouvellement retraitées en 2020, le taux de pauvreté au cours de la dernière année pleine juste avant le départ à la retraite (en 2018) était de 12,3 % alors qu'il est de 7,6 % au cours de la première année pleine de retraite (2020).

**Champ >** Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020 (hors personnes dont les revenus ne sont pas observés dans l'EDP en 2018 ou 2020).

**Source >** Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs : IPP.

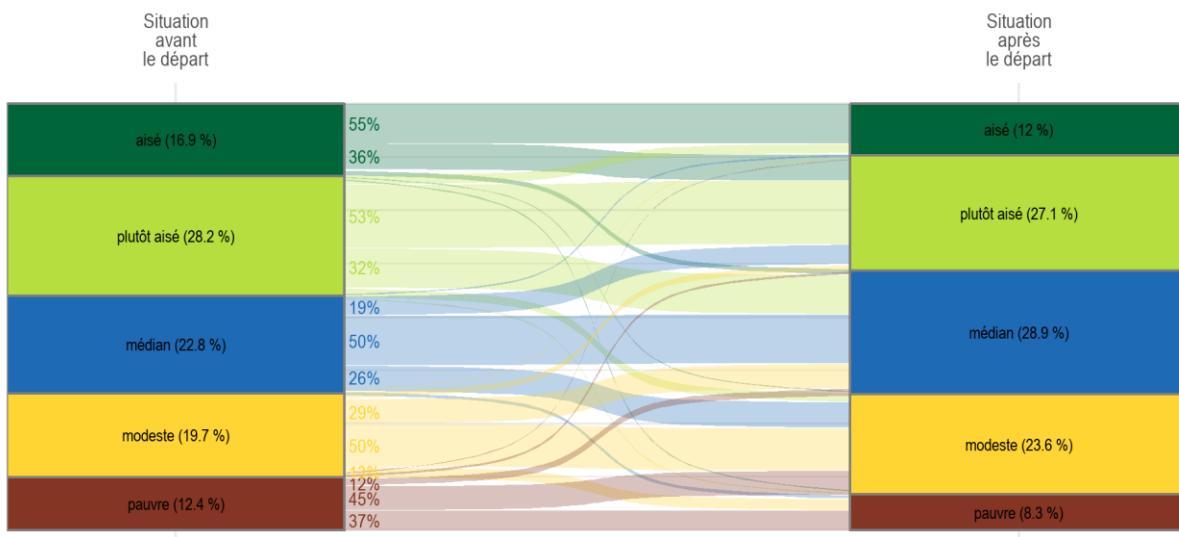
## ... mais des positions dans l'échelle des niveaux de vie relativement similaires avant et après le départ à la retraite

Si le taux de pauvreté diminue juste après le départ à la retraite, la répartition de la population selon le groupe de niveau de vie<sup>4</sup> reste, plus globalement, assez proche avant et après ce départ. La proportion de personnes pauvres diminue certes de 4,1 points de pourcentage, mais celle de personnes modestes augmente dans une proportion similaire (+3,9 points). Symétriquement, la proportion de personnes considérées comme aisées ou plutôt aisées

<sup>4</sup> On utilise ici les mêmes critères de ventilation que dans la dernière édition de la comptabilité nationale (André, Buresi et Martin, 2024). Les personnes sont classées par groupe selon leur niveau de vie, relativement au niveau de vie médian : pauvres (en dessous de 60 % du niveau de vie médian), modestes (entre 60 % et 90 %), médians (entre 90 % et 120 %), plutôt aisés (entre 120 % et 180 %) et aisés (au-dessus de 180 %).

au regard de leur niveau de vie diminue au profit de la catégorie de niveau de vie médian, mais cette baisse est d'ampleur modérée (de 6 points de pourcentage environ).

**Graphique 2 • Répartition selon la catégorie usuelle de niveau de vie avant et après le départ à la retraite (en %)**



**Lecture** > Au cours de l'année précédant leur départ à la retraite, 16,9 % des personnes appartiennent à un ménage « aisé », au regard de leur niveau de vie. 55 % d'entre elles restent dans cette catégorie après le départ à la retraite, contre 36 % qui passent dans la catégorie « plutôt aisée » du fait d'une baisse de leurs revenus. Au total, 12 % des nouveaux retraités appartiennent à une ménage aisé au cours de leur première année pleine de retraite.

**Champ** > Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020.

**Source** > Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs : IPP.

Quelle que soit la catégorie de niveau de vie considérée, la plus grande partie des nouveaux retraités restent dans la même catégorie (soit 50 % de l'ensemble des nouveaux retraités) ou passent dans une catégorie adjacente (41 %) après avoir liquidé leur droit. Plus de la moitié des personnes de niveau de vie aisée avant leur départ le restent une fois à la retraite. La proportion est la même pour les personnes plutôt aisées qui le sont toujours ou deviennent aisées une fois parties à la retraite. À l'inverse, si seulement 4 personnes pauvres sur 10 avant la retraite le sont toujours une fois devenues retraitées, la plupart des autres ont un niveau de vie qui reste modeste après l'entrée en jouissance de leur pension. Au total, 22 % des nouveaux retraités passent dans un groupe de niveau de vie plus élevé après le départ à la retraite, tandis que (28 %) passent dans une catégorie plus modeste. Si l'on compare à la situation 5 ans avant le départ à la retraite plutôt qu'un an seulement avant, les ordres de grandeurs sont semblables, même si l'écart entre la part des premières et celle des secondes apparaît un peu plus marqué (21 % contre 33 %).

## Une baisse du niveau de vie au moment du départ à la retraite moindre que celle des revenus personnels

Le montant de pension qu'un assuré perçoit juste après son départ à la retraite est généralement inférieur à celui des revenus d'activité qu'il percevait – s'il était encore en emploi – juste avant. Le rapport entre ces deux montants, qualifié de « taux de remplacement » vaut ainsi 75 % en valeur médiane (c'est-à-dire la valeur telle que la moitié des nouveaux retraités ont un taux de remplacement plus petit et l'autre moitié un taux de remplacement plus grand)<sup>5</sup>. Pour la moitié des nouveaux retraités, il se situe entre 62 % et 94 %<sup>6</sup>. Le taux de remplacement s'avère très proche parmi les femmes et parmi les hommes (75 % et 74 % respectivement pour le taux médian) [tableau complémentaire].

<sup>5</sup> Ce taux de remplacement, estimé ici d'après les revenus annuels déclarés au fisc, est proche mais un peu plus élevé que celui qui est habituellement calculé par la Drees à partir de l'EIR. L'écart tient principalement à une différence de champ : on a retenu ici toutes les personnes qui étaient en emploi juste avant leur départ à la retraite, y compris les non-salariés et y compris les salariés travaillant à temps partiel. Le taux calculé à partir de l'EIR est habituellement mesuré pour les seuls salariés, et en ne retenant que les derniers salaires de carrière à temps plein. Le fait d'inclure dans le calcul des salaires perçus sur des périodes travaillées à temps partiel, généralement plus bas, se traduit mécaniquement par des taux de remplacement plus élevés.

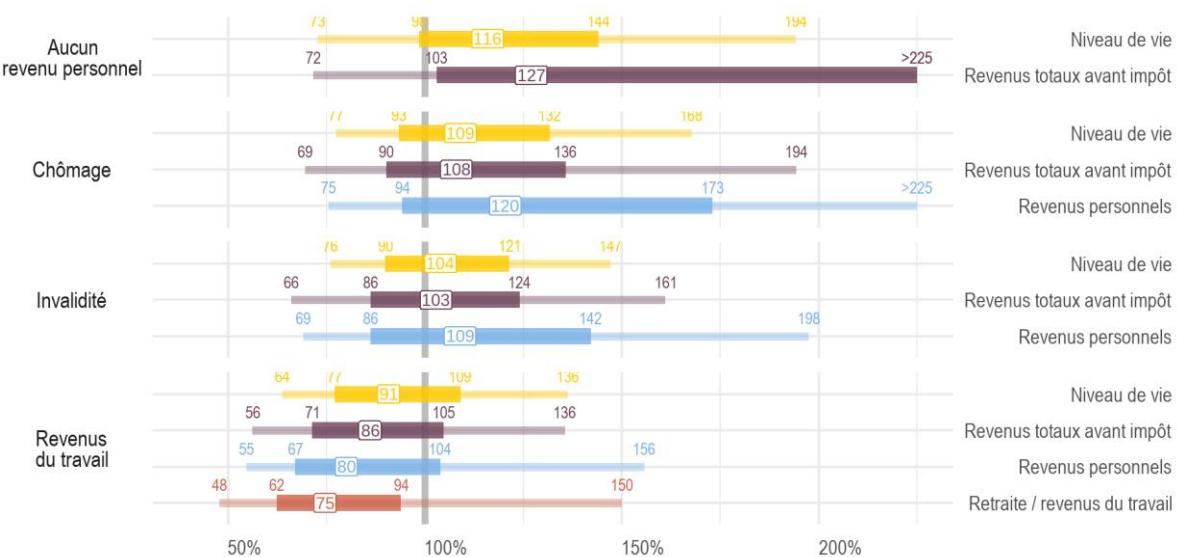
<sup>6</sup> Ces deux seuils correspondent aux quantiles à 25 % et à 75 % de la distribution des taux de remplacement, ce qui signifie qu'un quart des nouveaux retraités a un taux de remplacement plus bas que le premier seuil, et un autre quart a, à l'inverse, un taux plus élevé que le second seuil.

La pension n'est toutefois pas le seul revenu des personnes après leur départ à la retraite, et les revenus d'activité n'étaient pas forcément leur seul revenu avant. Si l'on tient compte de l'ensemble des revenus personnels avant comme après le départ, le taux de remplacement médian apparaît un peu plus élevé (80 % au lieu de 75 %). L'écart peut tenir, par exemple, au fait que certains retraités continuent de travailler après leur départ, dans le cadre d'un cumul emploi-retraite, et perçoivent donc encore des revenus d'activité au cours de leurs premières années de retraite, en plus de leur pension. Si l'on élargit le champ des revenus pris en compte à l'ensemble des revenus initiaux du ménage, y compris les revenus financiers et les revenus de l'éventuel conjoint, le taux de remplacement médian apparaît un peu plus élevé encore, à 86 %. L'existence de revenus complémentaires diminue le poids des revenus d'activité et de la pension de retraite de l'individu dans les ressources totales du ménage, ce qui fait que la baisse potentielle des revenus individuels pèse moins dans la variation de ces ressources. Si l'on tient compte enfin des prestations sociales reçues et des impôts payés, et que l'on raisonne en termes de niveau de vie, le taux de remplacement médian est de 91 %. Cette valeur assez proche de 100 % signifie que, parmi les assurés qui étaient encore en emploi juste avant leur départ à la retraite, la baisse du niveau de vie après le départ reste généralement d'ampleur modérée. Un peu plus d'un tiers d'entre eux (35 %) voient même leur niveau de vie augmenter à la retraite.

Pour les personnes qui n'étaient plus en emploi lors de l'année précédant le départ à la retraite, le taux de remplacement médian est, quel que soit l'indicateur de revenu retenu, supérieur à 100 %, ce qui traduit le fait qu'une majorité de ces personnes voient leurs revenus augmenter à la retraite. Le taux de remplacement médian est un peu plus élevé pour celles dont la source de revenu personnel principal était une allocation chômage avant la retraite, par comparaison à celles pour lesquelles il s'agissait d'une pension d'invalidité (120 % et 109 % respectivement pour le taux de remplacement calculé à partir de l'ensemble des revenus personnels). Cela peut s'expliquer par des montants d'invalidité en moyenne plus élevés que les allocations de chômage en fin de carrière, notamment grâce aux rentes complémentaires d'invalidité versées par des régimes de prévoyance (qui s'ajoutent aux pensions d'invalidité versées par la Sécurité sociale pour les assurés couverts par ces régimes). Le fait de voir ses revenus personnels augmenter au moment du départ à la retraite ne concerne cependant pas toutes les personnes sorties précocement de l'emploi : parmi les anciens chômeurs comme parmi les anciens invalides, une minorité a un taux de remplacement inférieur à 100 %, traduisant un montant de retraite plus bas que les revenus de remplacement perçus en fin de carrière.

La hausse du niveau de vie après le départ à la retraite est enfin la plus forte pour les personnes sans aucun revenu personnel juste avant ce départ. Pour la moitié d'entre eux, ce niveau de vie augmente d'au moins 16 % par rapport au niveau un an avant la liquidation des droits à retraite.

**Graphique 3 • Distribution des taux de remplacement entre les revenus juste avant et juste après le départ à la retraite, pour divers types de revenus, selon la principale source de revenu personnel avant le départ à la retraite (en %)**



**Note >** La principale source de revenu personnel avant le départ à la retraite est celle (revenus du travail, pension d'invalidité, allocation de chômage) qui représente au moins la moitié du total des revenus personnels. La situation des personnes percevant plusieurs sources de revenu, dont aucune ne représente plus de la moitié de l'ensemble (soit seulement 0,1 % des nouveaux retraités), n'est pas représentée ici. Les revenus mobilisés pour calculer les taux de remplacement correspondent aux revenus nets des prélèvements sociaux déductibles, déclarés au fisc, en euros constants de 2020.

**Lecture >** Pour les personnes dont les revenus du travail sont la principale source de revenu personnel juste avant le départ à la retraite, la médiane du rapport entre le montant net fiscal de retraite au cours de la première année pleine après le départ et le montant net fiscal de revenu d'activité au cours de la dernière année avant ce départ est de 75 %. Les quantiles à 10 %, 25 %, 75 % et 90 % de la distribution de ce rapport valent respectivement 48 %, 62 %, 94 % et 150 %.

**Champ >** Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020.

**Source >** Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs : IPP.

## ■ **ENCADRE 1 : SOURCES ET METHODES**

Les résultats présentés dans cet *Études et résultats* sont tirés d'une base de données statistiques inédite, issue du croisement de la vague 2020 de l'échantillon interrégimes de retraités (EIR) de la Drees avec la vague 2021 de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'Insee. Elle permet de mettre en relation des informations très fines sur les caractéristiques des retraités (montant de pension, âge et circonstances de départ, etc.), connues par les régimes de retraite et disponibles dans l'EIR, et des informations très complètes sur les revenus des ménages (permettant notamment de calculer les niveaux de vie), disponibles grâce aux données fiscales renseignées dans l'EDP. Si l'utilisation de l'EDP permettait déjà d'étudier la variation du niveau de vie après le départ à la retraite (Abbas, 2020), les informations complémentaires de l'EIR permettent ainsi, pour la première fois, d'étudier la diversité des situations selon les caractéristiques de retraite ou de carrière. La constitution de cette base statistique nouvelle est le fruit d'un partenariat entre la Drees et l'Institut des politiques publiques (IPP).

### **Champ de l'analyse**

L'analyse est menée sur le champ des personnes résidant en France et dont la première année entièrement passée à la retraite est 2020 – c'est-à-dire celles dont la première pension de retraite de droit direct est entrée en jouissance courant 2019. Les niveaux de vie sont calculés et commentés pour la première année de retraite et pour celle qui précède l'entrée en jouissance du droit, soit en 2020 et 2018 respectivement. Les résultats relatifs aux autres années de départ à la retraite possibles entre 2012 et 2020 sont disponibles dans des tableaux complémentaires téléchargeables sur le site internet de la Drees.

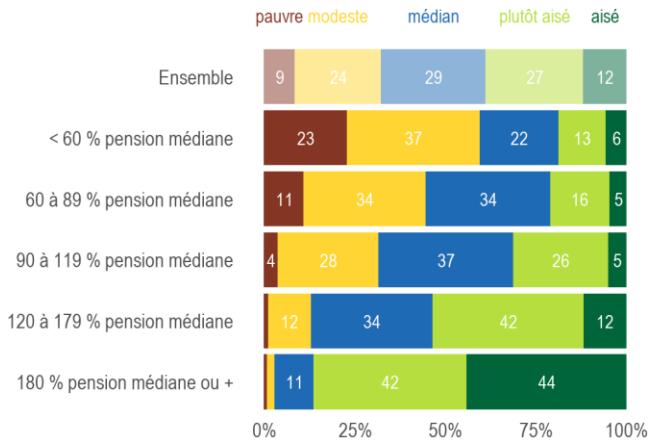
Les départs à la retraite à des âges très jeunes ou à l'inverse très élevés (avant 50 ans ou après 75 ans, soit 1,1 % de l'ensemble des départs à la retraite), très spécifiques, sont écartés. Le champ de l'analyse est également restreint aux personnes dont les informations sur les revenus déclarés sont bien disponibles dans l'EDP, à la fois l'année qui précède et l'année qui suit le départ à la retraite. Cela conduit à écarter encore 9,2 % des nouveaux retraités. On fait l'hypothèse que l'exclusion des personnes dont, pour des raisons techniques, les informations fiscales n'ont pas pu être retrouvées dans l'EDP ne modifie qu'à la marge les résultats sur la variation du niveau de vie au moment du départ à la retraite.

### **Niveau de pension et niveau de vie : deux indicateurs corrélés mais pas identiques**

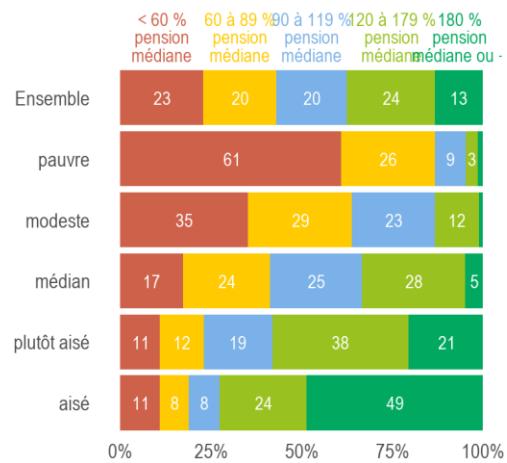
Le montant de pension de retraite d'un individu et le niveau de vie du ménage dans lequel il vit sont corrélés, mais de nombreux facteurs peuvent aussi induire des différences importantes entre ces deux indicateurs. Deux retraités ayant un montant de pension identique pourront avoir des niveaux de vie très différents, selon les autres revenus dont ils disposent (pension de réversion, revenus du capital, revenus du travail en cas de cumul emploi-retraite ...) et selon le fait qu'ils aient ou non un conjoint et les ressources personnelles de ce dernier. Une personne ayant une retraite personnelle très faible peut par exemple avoir un niveau de vie élevé si elle vit avec un conjoint lui-même aisné, tandis qu'une autre ayant une retraite personnelle relativement élevée peut à l'inverse avoir un niveau de vie modeste, si son ménage comprend une ou plusieurs autres personnes à charge ayant elles-mêmes de faibles ressources personnelles. Ces différences sont illustrées dans le graphique suivant, qui confronte, pour chaque personne nouvellement retraitée en 2020, la catégorie usuelle de niveau de vie avec une répartition par tranche de retraite individuelle construite de façon analogue aux catégories de niveau de vie (c'est-à-dire en situant celle-ci par rapport aux seuils de 60 %, 90 %, 120 % et 180 % du montant médian de retraite individuelle). Ainsi, 6 % des personnes dont le montant est inférieur à 60 % du montant de retraite individuelle médiane vivent dans un ménage aisné, tandis que 4 % des personnes ayant un montant de retraite individuelle proche de la médiane (entre 90 et 119 % de celle-ci) vivent en fait dans un ménage en situation de pauvreté monétaire.

## Graphique • Comparaison des groupes de niveau de vie et des tranches de pension de retraite individuelle

Répartition par groupes usuels de niveau de vie selon le niveau de la pension individuelle



Répartition par niveau de pension individuelle selon le groupe usuel de niveau de vie



**Lecture** > 23 % des personnes dont la pension de droit direct se situe en-dessous de 60 % de la pension médiane vivent dans un ménage pauvre. Réciproquement, 61 % des personnes qui vivent dans un ménage pauvre ont une pension de droit direct dont le montant est en-dessous de 60 % de la pension médiane.

**Champ** > Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020 (hors personnes dont les revenus ne sont pas observés dans l'EDP en 2018 ou 2020).

**Source** > Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs : IPP.

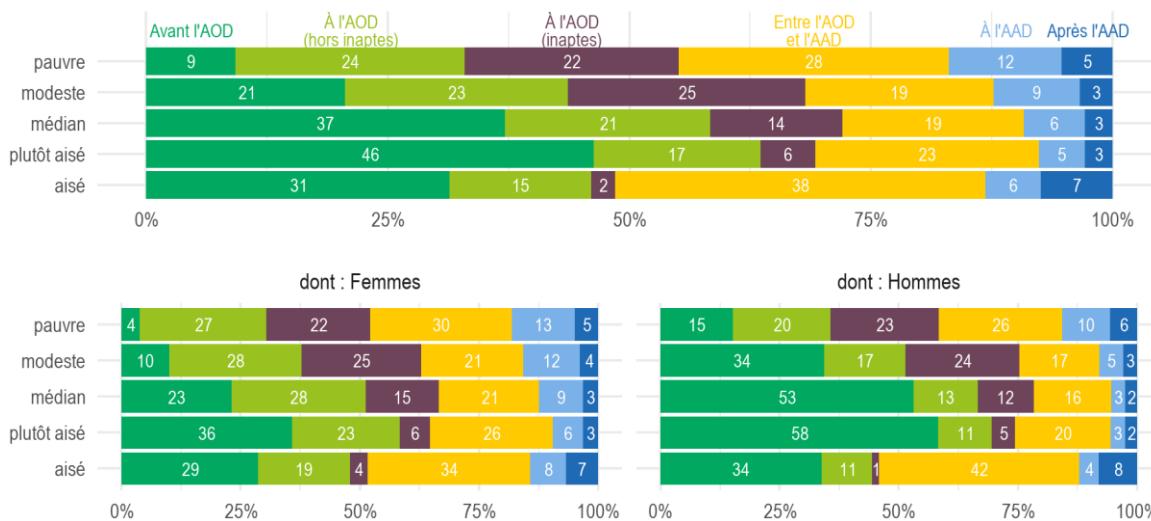
## Encadré 2 : Âges de départ à la retraite selon le niveau de vie

Si les niveaux de vie des nouveaux retraités (avant comme après la retraite) s'avèrent corrélés aux caractéristiques de départ à la retraite, ces relations ne doivent pas être interprétées comme des causalités. Les circonstances de départ à la retraite jouent certes sur le montant de pension, et donc *in fine* sur le niveau de vie, mais, réciproquement, les caractéristiques de carrière qui déterminent le niveau de vie peuvent aussi déterminer les conditions du départ à la retraite. En particulier, le fait d'avoir eu une carrière complète et sans interruption est associé à la fois avec un niveau de vie relativement plus élevé (du fait de revenus d'activité souvent plus importants) et avec la possibilité de bénéficier d'un départ à la retraite au taux plein plus tôt.

En conséquence, ce sont les personnes vivant dans les ménages plutôt aisés juste avant le départ à la retraite qui bénéficient en plus grande proportion de départs anticipés avant l'âge minimal d'ouverture des droits (pour près de la moitié d'entre eux) ou, plus globalement, de départs avant l'âge d'annulation de la décote (graphique). À l'inverse, c'est parmi les personnes en situation de pauvreté monétaire avant la retraite que les départs dans ces situations sont les moins nombreuses. Moins d'une personne pauvre avant la retraite sur 10 et environ une personne de niveau de vie modeste sur 5 bénéficient d'un départ anticipé à la retraite, soit moins que parmi les affiliés les plus aisés (un peu moins d'un nouveau retraité sur 3 partant à la retraite avant l'âge minimal de droit commun).

À l'opposé, c'est parmi les affiliés en situation de pauvreté monétaire un an avant le départ à la retraite que les départs à l'âge d'annulation de la décote sont les plus nombreux. Les départs après cet âge sont rares : ils ne concernent qu'environ 4 % des nouveaux retraités dans les catégories intermédiaires. Ces départs à la retraite tardifs sont toutefois un peu plus fréquents aux deux extrêmes de la distribution des niveaux de vie, pour des raisons sans doute différentes. Ils tiennent vraisemblablement pour beaucoup à des contraintes de revenus pour les plus modestes, mais davantage à l'intérêt et à une moindre pénibilité de l'emploi exercé pour les plus aisés (professions libérales, cadres supérieurs...)

**Graphique • Répartition des âges de départ à la retraite selon la catégorie de niveau de vie un an avant le départ à la retraite (en %)**



**Lecture** > 9 % des personnes vivant dans un ménage pauvre et 21 % des personnes vivant dans un ménage modeste partent à la retraite avant l'âge d'ouverture des droits (AOD) de droit commun.

**Champ** > Personnes résidant en France et dont la première année pleinement passée à la retraite est 2020.

**Source** > Appariement de l'EIR et de l'EDP, Drees et Insee. Calculs : IPP.

## ■ POUR EN SAVOIR PLUS

Abbas H., « Des évolutions du niveau de vie contrastées au moment du départ à la retraite » *Insee Première*, No 1792, Paru le : 12/02/2020. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4308750>

André M., G. Buresi, H. Martin, « Comptes nationaux par catégories de ménages en 2022 : Transferts monétaires et services publics augmentent de 16 % le niveau de vie au milieu de l'échelle », *Insee Première*, No 2022, Paru le : 05/11/2024. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8275760?sommaire=8071406>

Aubert, P., « L'appariement de l'EIR avec l'EDP » *Drees Méthodes*, A paraître prochainement.